

Info-Parents

*Le journal
d'information*

Été 2025



À LA DÉFENSE DE NOS DROITS



Retour sur l'actualité

Ça s'est passé sur les ondes d'une radio près de chez vous ... la suite

Également dans ce numéro :

La Prestation canadienne pour les personnes handicapées

Restructuration des RACS et fermetures au CIUSSS du Centre-Sud

SOMMAIRE

3 MOT DE LA PRÉSIDENTE

RETOUR SUR L'ACTUALITÉ

4 Ça s'est passé sur les ondes d'une radio près de chez vous ... la suite

5 La Prestation canadienne pour les personnes handicapées

RETOUR SUR LES ACTIVITÉS

7 Retour sur notre AGA

MOBILISATION

10 Action du Collectif d'organismes en défense des droits des personnes en situation de handicap (CODDPSH)

ENJEUX

11 Restructuration des RACS et fermetures au CIUSSS du Centre-Sud

DOSSIER

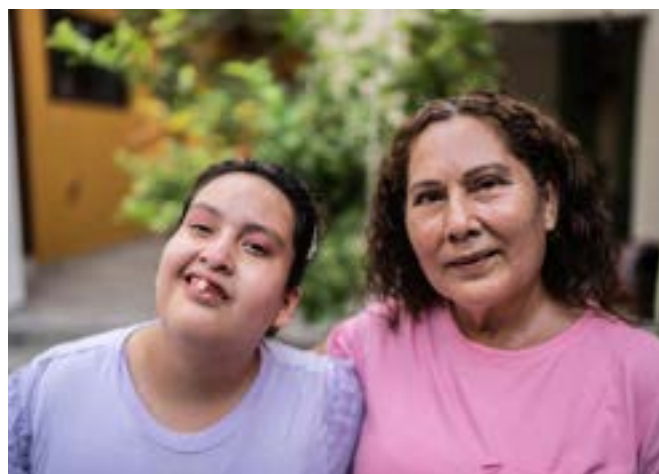
12 La défense des droits collective

OPINIONS

18 Le Regard de PARDI

22 La parole des organismes

32 AGENDA



Adresse postale de PARDI

3958, rue Dandurand - bureau 5
Montréal, Québec Montréal, QC
H1X 1P7 Tél. : 514-376-6644
pardi@pardi.quebec
www.pardi.quebec

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Faire partie du PARDI, c'est avancer ENSEMBLE

Nous savons qu'être parent d'un enfant vivant avec une déficience intellectuelle, c'est vivre une réalité unique, faite d'amour intense, de défis quotidiens, de fatigue et de stress... et de beaucoup de résilience. Dans cette aventure, on se sent souvent isolé, avec nos questionnements et nos angoisses.

PARDI existe justement pour toutes ces raisons.

Rejoindre une association, ce n'est pas seulement s'inscrire dans un organisme communautaire. C'est choisir de faire partie d'une communauté qui partage les mêmes valeurs, les mêmes espoirs, les mêmes inquiétudes. C'est aussi trouver des gens qui comprennent sans qu'on ait besoin de tout expliquer, des personnes qui marchent sur le même chemin. PARDI, c'est aussi un conseil d'administration constitué de proches de personnes ayant une déficience intellectuelle, collées sur nos réalités à la fois communes et singulières.

PARDI est un milieu vivant, engagé, et à l'écoute. Mais pour qu'il puisse continuer à exister, à offrir des services, à défendre les droits de nos enfants, notre association a besoin de ses membres. Chaque parent, chaque famille qui s'implique, qui renouvelle sa carte de membre, qui participe aux activités ou qui assiste à l'assemblée générale annuelle, contribue à faire grandir ce réseau de solidarité.

Payer sa carte de membre chaque année, c'est bien plus qu'un geste symbolique ou administratif : c'est une façon concrète de soutenir la mission de l'association. C'est dire : « Je suis là, et je crois en ce qu'on construit ensemble. » C'est grâce à ce soutien que nous pouvons cibler les vrais besoins des familles, parler d'une voix forte, et revendiquer de meilleures conditions pour nos enfants. Annuellement, les membres du conseil d'administration vous rappelleront de renouveler votre adhésion.

Et quand vient juin, le temps de l'assemblée générale annuelle, c'est le moment idéal pour faire entendre votre voix. Pas besoin d'être un expert et de tout connaître : votre expérience de parent est plus précieuse que vous pouvez le penser. C'est un moment clé pour s'exprimer, poser des questions, s'impliquer dans les décisions qui influencent directement nos familles. C'est ensemble, en mettant nos idées en commun, qu'on peut faire avancer les choses.

Alors, merci d'être là. Merci de croire, vous aussi, qu'on est plus forts quand on est unis.

Bon été et bon repos!



Isabelle Perrin, présidente par intérim

RETOUR SUR L'ACTUALITÉ



Ça s'est passé sur les ondes
d'une radio près de chez vous

... la suite

Nous vous en parlions dans notre dernier bulletin, PARDI s'est associé pleinement avec la Fédération québécoise de l'autisme (FQA) et à tous les organismes qui ont exprimé leur profonde indignation face aux propos inacceptables tenus sur les ondes du 98,5 FM par Luc Ferrandez et Nathalie Normandeau dans leur émission La Commission du 15 mai 2025.

Rappel des faits.

Dans un segment évoquant la situation dramatique de « Florence », une jeune femme privée de services adéquats, des animateurs ont osé évoquer l'euthanasie, rebaptisée « libération », comme réponse à l'échec du système. Une telle idée est non seulement abjecte, mais elle piétine les principes fondamentaux de notre société : le respect de la vie, de la dignité et des droits fondamentaux de toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités.

Nous refusons de voir des vies humaines réduites à des « cas », et nous dénonçons avec force, toute tentative de rendre invisibles celles et ceux qui vivent avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme. Nous rappelons, comme l'a fait la FQA, l'article 1 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec : « Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne. » Il ne s'agit pas d'un simple dérapage médiatique.

Ces propos sont le reflet dangereux d'une culture de validisme qui, insidieusement, banalise l'idée que certaines vies vaudraient moins que d'autres. Nous avons appelé à une prise de conscience collective et à une responsabilité médiatique accrue. Les personnes vivant avec une DI ou un TSA ont droit à une vie pleine, digne et soutenue, pas à des débats sur la valeur de leur existence. La vraie solution, c'est un filet social fort, humain et accessible — pas l'abandon.

PARDI a écrit à monsieur Ferrandez et a déposé une plainte formelle au Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR). Nous avons également écrit à Cogeco puisque le CCNR nous avait invité à le faire et nous avons reçu une réponse « copié-collé » comme toutes les personnes ayant communiqué avec eux. Nous sommes donc retournés vers le CCNR et avons reçu, cette fois, une réponse personnalisée et avec de vraies excuses, même si c'est insuffisant.

La voici : [Lettre Cogeco Media](#)

RETOUR SUR L'ACTUALITÉ

La Prestation Canadienne pour les personnes handicapées, une nouvelle mesure



Les demandes pour la Prestation canadienne pour les personnes handicapées sont ouvertes depuis le 20 juin 2025.

Le règlement sur la Prestation canadienne pour les personnes handicapées est entré en vigueur le 15 mai 2025, ouvrant la voie à la mise en œuvre.

Qu'est-ce que la Prestation canadienne pour les personnes handicapées ?

Cette prestation fournit un soutien financier jusqu'à 200 \$ par mois aux personnes admissibles en situation de handicap avec un faible revenu. Les personnes doivent être âgées de 18 à 64 ans. La prestation est administrée par Service Canada et représente une étape importante pour réduire les obstacles financiers auxquels sont confrontées de nombreuses personnes handicapées. Le premier mois d'admissibilité est juin 2025 et les paiements débuteront en juillet 2025 pour les demandes reçues et approuvées au plus tard le 30 juin 2025.

Si une personne est admissible à la prestation, les paiements commenceront le mois suivant la réception et l'approbation de leur demande. Si la demande est approuvée en juillet 2025 ou plus tard, et que le demandeur était admissible aux paiements pour des mois antérieurs, il recevra des paiements rétroactifs. Aucun paiement ne sera versé pour des mois précédant juin 2025.

Détails sur les critères d'admissibilité sont disponibles sur la page web dédiée à la PCPH [Êtes-vous admissible – Canada.ca](https://www.canada.ca/fr/etes-vous-admissible)

Quand présenter une demande ?

Les demandes sont ouvertes depuis le 20 juin 2025.

Comment présenter une demande ?

Les demandes peuvent être soumises en ligne via le portail de demande, par téléphone ou en personne dans un Centre Service Canada.

RETOUR SUR L'ACTUALITÉ

Qu'est-ce qui est requis pour présenter une demande ?

Les personnes qui ont été approuvées pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées et qui répondent à la plupart des critères d'admissibilité recevront une lettre à compter de juin. Cette lettre inclura un code de demande unique et des instructions sur la façon de présenter une demande.

Avant qu'une personne présente une demande, elle devrait rassembler les renseignements suivants :

- numéro d'assurance sociale (NAS);
- information pour le dépôt direct. Service Canada recommande à tout le monde de s'inscrire au - dépôt direct puisque c'est le moyen le plus rapide et le plus fiable de recevoir des paiements.

Si une personne ne reçoit pas de lettre et qu'elle pense être admissible, elle peut quand même présenter une demande.

Les renseignements supplémentaires suivants seront requis :

- adresse postale;
- revenu net (ligne 23600) de l'avis de cotisation de 2024. Cette information permettra d'accélérer le traitement de la demande et le paiement en cas d'éligibilité.

Pour obtenir des renseignements sur la Prestation canadienne pour les personnes handicapées et sur la façon de présenter une demande, veuillez consulter le site Web de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées ou contacter Service Canada en appelant au numéro **1-833-486-3007** ou **1-833-467-2700 (ATS)**.

Coupures annoncées en éducation : un revirement ?

Au moment de dévoiler ses règles budgétaires en juin, le ministère de l'Éducation avait demandé aux centres de services scolaires (CSS) et aux établissements privés de réduire leurs dépenses de 570 millions de dollars pour la prochaine année.

Face à la mobilisation citoyenne et aux plus de 157 000 signatures recueillies par la pétition contre les compressions en éducation, le gouvernement a annoncé un réinvestissement de 540 millions de dollars destiné à l'éducation.

« Le dernier mois nous a permis de consulter les organismes scolaires et d'être à l'écoute du terrain, indique le ministre de l'Éducation, dans une déclaration transmise à Radio-Canada mi juillet. On a entendu les préoccupations et les besoins ».

Sauf que ces coupures ont déjà entraîné des mises à pied, de l'insécurité et une pression accrue sur un réseau scolaire fragilisé. Sauf qu'on continue de voir des annonces de coupures pour la rentrée au niveau des écoles, qu'elles soient régulières ou spécialisées.

Ce réinvestissement ne justifie donc pas vraiment de célébrer. L'éducation est un droit pour tous les élèves et son budget ne devrait pas être coupé. Il faudra être vigilant à la rentrée !

Ceci dit, gardons en mémoire que lorsqu'une mobilisation est massive...elle peut changer même des décisions gouvernementales et des budgets.

RETOUR SUR LES ACTIVITÉS

Retour sur l'AGA 2025

Encore une fois cette année, PARDI a tenu son assemblée générale annuelle (AGA) en mode virtuel. Cette rencontre a eu lieu le 17 juin dernier, en présence de nos membres afin de leur présenter tout ce qui a été accompli au cours de la dernière année.

Le rapport d'activités démontre que la collaboration au sein de l'équipe, le rôle crucial du conseil d'administration et les efforts continus pour améliorer les services et la défense des droits collectifs sont essentiels.

Il est important de souligner l'augmentation significative des accompagnements soutenus, passant de 78 l'année précédente à 123 cette année, reflétant la complexité croissante des situations familiales.

Ce rapport souligne les nombreuses implications de PARDI dans divers comités et tables de concertation, notamment pour la défense des droits des personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles. En effet, la participation active de l'organisme à des campagnes de sensibilisation, des événements et des mobilisations, ainsi que son rôle important dans la visibilité et la représentation des enjeux spécifiques aux familles sont au cœur des priorités de PARDI.

Le rapport financier a été présenté aux membres, détaillant les sources de financement et les revenus totaux de l'organisme.

Le plan d'action 2025-2026 de l'organisme comprend la promotion des droits des personnes ayant une déficience intellectuelle, le soutien aux familles et la formation des membres. Ce plan vise à améliorer l'accès aux services publics, à renforcer les liens avec les partenaires et à développer des outils pour les familles. Il prévoit également de poursuivre les actions de défense individuelle et collective des droits, de renforcer la crédibilité de l'association et de créer un sentiment de communauté parmi les membres.

Voici l'actuelle composition du conseil d'administration de PARDI 2025-2026 :

Mme Isabelle Perrin
Mme Helen Evans
Mme Marie-Josée Dodier
Mme Taina Antoine
Mme Anik Larose
Mme Marielle Leroux
Mme Claudine Millot-Stichelbout

Nous avons terminé la soirée en procédant au tirage de plusieurs beaux prix parmi les membres présents à l'AGA, tels que :

- Certificat-cadeau pour une séance de photographie d'une valeur de 500\$
- Carte-cadeau pour le Musée des Beaux-Arts
- Carte-cadeau pour le Cinéma Beaubien
- 2 paires de billet pour le spectacle de Catherine Dorion
- Carte-cadeau pour la librairie Renaud-Bray
- 1 forfait pour 2 personnes pour les Croisières AML).

Nous souhaitons aussi exprimer notre profonde gratitude à tous les membres qui ont participé à cette AGA. Nous vous rappelons que la participation de nos membres est cruciale pour la poursuite de notre mission et nous vous donnons rendez-vous l'an prochain!

Vous n'avez pas pu assister à l'AGA ?

Le [rapport annuel 2024-2025](#) vous renseignera davantage sur nos réalisations et nos initiatives à venir.

NOUVELLES DU MILIEU



COMITÉ RÉGIONAL POUR L'AUTISME
ET LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Un nouveau directeur général au CRADI

Le conseil d'administration du Comité régional pour l'autisme et la déficience intellectuelle (CRADI) a annoncé la nomination de Dorian Keller au poste de directeur général.

Déjà bien impliqué au sein de l'organisation, Dorian occupait les fonctions de responsable des communications et de la défense des droits. Avec plus de dix années d'expérience dans le domaine de l'autisme et de la déficience intellectuelle, dont quatre au CRADI, il connaît en profondeur les enjeux du milieu, les forces de notre regroupement et les réalités de ses membres.



« Reconnu pour sa capacité à rassembler, son sens stratégique et sa grande rigueur, Dorian incarne une vision humaine et mobilisatrice. Sa compréhension fine du travail intersectoriel, sa sensibilité aux réalités vécues par les personnes en situation de handicap et son engagement à faire avancer les droits collectifs en font un atout majeur pour notre organisation. » CA du CRADI.

PARDI tient à féliciter Dorian pour cette nomination !

Après 32 ans à Ex aequo



Un mot de Marie Turcotte :



« C'est avec un brin d'émotion que je vous annonce, qu'après 32 ans à titre de travailleuse chez Ex aequo dont 8 comme directrice générale, que je pars à la retraite le 4 juillet prochain. Mon successeur est Hugo Vaillancourt et il assumera cette fonction dès lundi 7 juillet.

En plus de la direction générale, j'étais responsable de la thématique Transport. Je continuerai à représenter Ex aequo

à la Table de concertation sur l'accessibilité universelle du transport en commun de l'île de Montréal, aux comités de la STM et de la Ville de Montréal, et ce, jusqu'au 31 mars 2026.

En terminant, je tiens à mentionner que j'ai grandement apprécié vous côtoyer dans le cadre de luttes pour une justice sociale. Toutes les discussions et réflexions que j'ai eues avec vous m'ont fait grandir et je vous en suis très reconnaissante. Le filet social traverse actuellement une grande turbulence. Je demeure convaincue que grâce à la belle solidarité entre les organisations que les notions du bien commun et du partage de la richesse finiront par faire écho auprès des décideurs et décideuses. »

NOUVELLES DU MILIEU

Projet ReVie



En 2025, le Projet ReVie a organisé cinq activités distinctes, portant sur des thématiques variées, afin de transférer des connaissances aux milieux touchés par le vieillissement des personnes autistes et/ou avec une déficience intellectuelle.

La programmation du Projet ReVie a été développée en prenant compte les besoins de plusieurs acteurs issus des milieux de l'autisme et de la déficience intellectuelle. Ces besoins ont été identifiés à l'aide d'un sondage impliquant la participation de 85 personnes.

Vous pouvez visionner l'une des activités de transfert de connaissances en rediffusion sur Youtube en suivant ces liens :

- [Vieillessement en parallèle : mieux comprendre les besoins des familles](#)
- [Inclusion et participation sociale : comment organiser des activités adaptées aux besoins des personnes vieillissantes autistes et/ou avec une déficience intellectuelle](#)
- [Tutelle au majeur et succession : préparer l'avenir des adultes autistes et/ou avec une déficience intellectuelle](#)
- [Vieillessement et autodétermination : favoriser l'inclusion des personnes autistes et/ou avec une déficience intellectuelle](#)
- [Planifier son avenir : mieux faire face au changement avec son entourage](#)

Action main-d'œuvre Inc. offre des services spécialisés d'aide à l'emploi à des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme ainsi que des services de maintien en emploi dans la grande région de Montréal.

Pour en savoir plus :

[Action Main-d'œuvre - dépliant](#)



MOBILISATION

Mobilisation du CODDPSH

Le 12 juin avait lieu une grande manifestation du CODDPSH (le Collectif d'organismes en défense des droits des personnes en situation de handicap) dont PARDI fait partie.

Cette mobilisation communautaire entourant la campagne *Un toit, un droit* avait pour but de revendiquer des mesures concrètes pour des logements accessibles, abordables et adaptés à tous. La crise du logement au Québec touche énormément de personnes, il en est tout autant et même plus pour les personnes en situation de handicap.

Plus de 80 personnes étaient au rendez-vous. C'est aux sons des tambours et des slogans de revendications que le groupe s'est rassemblé devant les portes de la CORPIQ (Corporation des Propriétaires Immobiliers du Québec).

De nombreuses personnes ont eu l'occasion de prendre à parole au sujet des conditions déplorables auxquelles sont confrontées les personnes en situation de handicap.



Si tu veux ma place, prends aussi mon handicap !



Le 25 juin, PARDI a participé à la campagne annuelle de sensibilisation au respect des stationnements réservés aux personnes à mobilité réduite ou autre condition « Si tu veux ma place, prends aussi mon handicap ! », qui avait eu lieu du 1er au 30 juin et orchestrée par MEMO-QC.

Les enjeux liés à ce dossier demeurent une source constante de frustration pour les personnes en situation de handicap et leurs familles et il reste encore beaucoup à faire pour sensibiliser le grand public. Notre équipe a constitué une brigade qui a parcouru les différents stationnements du centre commercial Place Versailles afin de remettre des pamphlets de sensibilisation et armée de contraventions de courtoisie pour sensibiliser les contrevenants. Merci à nos membres qui se sont joints à notre équipe !

Restructuration des RACS et fermetures au CIUSSS du Centre-Sud



Pour consulter la lettre adressée à
Santé Québec : [Lettre - Santé Québec
fermeture de RAC](#)

Suite à plusieurs fermetures de Résidences à Assistance continue (RAC) et de déplacements de résidents reliés, notamment vers des ressources intermédiaires, et ce de façon précipitée, au CIUSSS du Centre-Sud depuis janvier 2025, plusieurs regroupements et deux organismes communautaires ont adressé une lettre à Santé Québec, le 10 avril 2025, pour les interpeller sur la situation, avec pour destinataires Monsieur Tung Tran, directeur des spécialités sociales et psychosociales (responsable notamment du secteur DI-TSA-DP) et Monsieur Paul Guyot, directeur des services résidentiels, d'hébergement et de transition. Les organisations signataires de la lettre sont PARDI, Autisme Montréal, l'AQRIPH et la SQDI.

À PARDI, nous accompagnons plusieurs familles dont l'enfant ou le proche est actuellement concerné par ces fermetures et restructuration du parc des RACS de cet établissement qui ne gère pas la situation dans les règles de l'art avec tous les impacts sur les personnes concernées.

Monsieur Tran a demandé à rencontrer tous les signataires, individuellement. Pour PARDI, c'était au mois de juin. Ceci dit, c'était moins pour parler des RACS que dans une volonté de se présenter et de faire connaissance avec nos organisations. Du côté de PARDI, nous n'hésiterons pas à l'interpeller directement désormais.

Pour ce qui est de ces fermetures et de cette restructuration, les impacts et enjeux sont encore actuels. PARDI, avec le comité des usagers du CIUSSS, avait déjà interpellé la direction de l'établissement en janvier. Les réponses étaient de langue de bois et de leur point de vue...tout se passe bien. Une situation à suivre à la rentrée.

Continuer à se (re)mobiliser, une question urgente !



Un texte de Mathieu Francoeur, coordonnateur du Mouvement PHAS* (Personnes handicapées pour l'accès aux services), Revue Droits & Libertés, print. / été 2021

Note de PARDI : Le Mouvement PHAS n'existe plus, mais les écrits restent

Le mouvement québécois de défense des droits des personnes handicapées et de leurs proches est né dans les années 1970, dans la foulée des mobilisations d'autres groupes opprimés et discriminés. Bien qu'encore jeune, il a rapidement pris son essor et a obtenu plusieurs gains importants dès la fin de la décennie, qui se sont poursuivis dans les années 1980 et 1990. Mais depuis les années 2000 et à l'image de l'ensemble du milieu communautaire et autres mouvements sociaux, il a perdu de sa force, affaibli à la fois par les politiques néolibérales des gouvernements successifs et par un essoufflement du militantisme.

On ne parlait même pas de discrimination ou d'exclusion, mais de ségrégation. À l'époque, les étiquettes d'infirmité, de débilité et même de fous étaient courantes. La seule présence de ces personnes dans l'espace public était un enjeu de taille. La sensibilisation et la promotion des droits prenaient forme.

Les choses se sont heureusement améliorées et on parle aujourd'hui de personnes avec un handicap physique, intellectuel ou un trouble du spectre de l'autisme (qui était un mystère à l'époque).

Des avancées pour les droits

Dans les décennies suivantes, diverses lois et politiques ont été obtenues de haute lutte par les associations et groupes de défense des droits qui inscrivaient leur lutte à l'intérieur d'un mouvement international. Par exemple, 1981 a été proclamée l'Année internationale pour les personnes handicapées par l'ONU. Aux États-Unis, l'Americans with Disabilities Act a été promulguée en 1990. Ici, l'État québécois a dû reconnaître certains droits et a mis en place des services et programmes adaptés qui répondaient en partie aux besoins des personnes handicapées.

Une avancée importante a été la publication de la Politique À parts...égales en 1984. Après une longue et difficile désinstitutionnalisation, les personnes handicapées ont finalement été visibles aux yeux de l'ensemble de la population. La notion d'égalité des droits était à l'ordre du jour, tout comme la marche vers l'intégration, la participation sociale, l'inclusion ou l'autonomisation – les termes ont évolué avec le temps!

Les personnes en situation de handicap et leurs familles partaient de très loin dans les années 1960 afin de sortir de l'isolement, de l'ignorance et du mépris.

Les enjeux étaient multiples : transport, éducation, emploi, hébergement et soutien à domicile, adaptation/réadaptation, etc. Tout était à faire! Certains services et programmes se sont développés mieux que d'autres. En parallèle, le milieu associatif des personnes handicapées se renforçait : groupes de base, regroupements régionaux et nationaux se sont multipliés.

Puis des reculs

L'évolution de l'exercice des droits a connu un ralentissement progressif à partir du début des années 2000, particulièrement pour ceux tributaires des services publics comme l'éducation et la santé et les services sociaux. Les diverses politiques de compressions et de privatisation ont stoppé le développement de services en cours et ont fait reculer ceux déjà existants.

De la mobilisation au lobbying

Dans ce contexte, la mobilisation que l'on avait connue depuis les débuts du mouvement a laissé de plus en plus place au lobbying, particulièrement de la part des regroupements régionaux et nationaux.

Les manifestations et autres types d'actions ont été de plus en plus remplacés par des comités consultatifs, la rédaction de mémoires et la participation à des commissions parlementaires, ce qui a notamment eu pour conséquence de diminuer le rayonnement public et médiatique des enjeux et revendications des personnes handicapées et de leurs proches.

Démobilisation des groupes de base

Évidemment, pour certains dossiers plus locaux et spécifiques, comme l'accessibilité universelle ou le transport adapté au niveau municipal, la concertation avec les élu-e-s et les fonctionnaires peut être utile comme outil de sensibilisation et pour l'obtention de certains gains particuliers et à court terme. Mais sur le plan des grands dossiers nationaux (santé et services sociaux, éducation, emploi), cette stratégie s'est soldée par un échec, entraînant entre autres la démobilisation des groupes de base et leurs membres, qui se sont de plus en plus tournés vers la prestation de services tout en délaissant la défense collective des droits.

Renouveau de la mobilisation

Depuis les années 2010, en partie grâce aux nouvelles technologies de communication, on assiste à un retour d'une certaine forme de mobilisation parmi les groupes communautaires, mais, surtout, chez de nouveaux groupes citoyens et militants qui ont des revendications spécifiques : un meilleur soutien financier aux familles, une accessibilité accrue au métro de Montréal, des services de soutien à domicile plus souples et généreux, etc.

DOSSIER DÉFENSE DES DROITS COLLECTIVES

Par exemple, des parents se sont réunis à travers des groupes sur Facebook pour partager leur réalité et organiser des campagnes de sensibilisation et de pression sur les élu-e-s. Certains autres font la promotion de nouveaux modèles de services d'hébergement plus ou moins privés en dehors du réseau public, tandis que d'autres adoptent une approche plus théorique, par exemple en développant le concept de *capacitisme*, ou encore juridique, en revendiquant des lois plus contraignantes ou en intentant des poursuites contre les autorités publiques pour non-respect des lois existantes.

Les organismes communautaires du milieu se sont fait imposer des partenariats et une concertation avec les ministères et autres organismes publics, et se sont retrouvés à essayer de minimiser les pertes causées par le désengagement de l'État.

La diversité des approches et des moyens d'action est une bonne nouvelle pour le mouvement, surtout parce qu'elle révèle une prise de conscience, un ras-le-bol du statu quo et des reculs successifs ainsi qu'un désir de (re)passer à l'action. De plus, ce renouveau de la mobilisation force les groupes communautaires établis à remettre en question leurs pratiques.

D'un autre côté, on assiste à un éclatement des luttes qui fragilise la cohésion du milieu et qui ne contribue pas à consolider son rapport de force face à l'État, déjà malmené depuis longtemps...

Bien qu'elles constituent la plus importante minorité au Québec et au Canada en nombre (selon les chiffres de 2017 de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), on parle de 16 % de personnes avec incapacité au Québec), les personnes handicapées et leurs réalités restent relativement invisibles aux yeux de la population et des décideurs.

Cette situation entrave l'avancement de la lutte pour l'égalité et la pleine reconnaissance des droits. Nous devons donc (re)mobiliser notre mouvement et redoubler d'efforts pour solidifier nos alliances avec nos nombreux allié-e-s actuel-le-s et potentiel-le-s.



**Écoutez ou réécoutez ce documentaire :
*Continuons à aller plus loin ensemble !***

Documentaire du Mouvement PHAS et de Funambules Médias (2018) sur le mouvement de défense des droits des personnes en situation de handicap et de leurs proches :

<https://production.funambulesmedias.org/film/continuons-a-aller-plus-loin-ensemble/#video>

Contester une diminution des heures de soutien à domicile

Laura Charland, stagiaire à Ex aequo a animé une série d'ateliers d'information destinés à outiller les personnes concernées face aux diminutions ou refus d'heures de soutien à domicile.

Ces ateliers visaient à mieux comprendre les droits des usagers, les démarches à entreprendre pour contester une décision et les ressources disponibles pour être accompagné dans ce processus. Vous trouverez des informations telles que :

- Les droits des usagers
- Les étapes à suivre pour contester
- Les étapes à suivre pour faire une plainte
- Comment préparer son dossier
- Ressources d'accompagnement



Lien des présentations PowerPoint :

[Contestation SAD - Partie 1](#)
[Contestation SAD - Partie 2](#)

MSSAE ou la mesure reliée aux services de soutien ou d'assistance exceptionnels

Cette mesure financière s'adresse aux situations où un usager, dans un contexte d'hébergement et en raison de problématiques physiques ou comportementales, nécessite la présence d'un ou de deux intervenants dédiés pour un minimum de 12 heures par jour, tous les jours.

Elle reconnaît que ces services, exigés par l'établissement, dépassent les standards prévus par l'Instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance en raison de leur intensité. Par conséquent, ils peuvent engendrer des coûts qui excèdent le cadre financier prévu par l'Entente nationale.

La MSSAE est accordée de manière exceptionnelle et pour une durée limitée, avec possibilité de prolongation sur demande.

Pour en savoir plus : <https://www.arihq.com/mssae-ou-mesure-reliee-aux-services-de-soutien-ou-dassistance-exceptionnels/>

Prenez note que seul l'établissement peut demander cette mesure.

Information concernant le programme de soutien aux familles (SAF)

Rappel d'une information déjà envoyée dans un message aux membres de PARDI



Dans le cadre d'un de nos nombreux accompagnements de familles, nous avons eu accès à une communication du CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal datée du 1er avril 2025 qui informait de « *changements pour le programme de soutien aux familles - applicable dès maintenant* ».

Cette lettre tardive, car les changements relèvent du nouveau cadre du programme SAF qui date d'il y a plusieurs mois, nous a interpellées. En effet, elle informait des changements liés au nouveau cadre SAF. Elle rappelait qu'« *afin d'alléger la reddition de comptes, il ne sera plus nécessaire, dès cette année, de transmettre vos pièces justificatives pour prouver l'utilisation des fonds reçus* ». C'est vrai et nous vous avons informé de cela il y a plusieurs mois.

Elle rappelait aussi que les versements seraient désormais faits en 4 versements (et non plus un seul). Les 4 dates prévues sont :

- 15 mai
- 15 juillet
- 15 octobre
- 15 janvier

Ceci dit (et voici le point qui nous questionnait), il y est écrit que « *pour confirmer votre intérêt à continuer de recevoir cette subvention, vous devez obligatoirement remplir un questionnaire qui vous sera envoyé par courriel un mois avant chaque versement.*

Ce questionnaire vise à vérifier la conformité de l'utilisation des fonds et à confirmer votre intérêt à recevoir le versement suivant ».

Pourtant, dans le nouveau cadre du SAF, il est écrit au point 3.6 : « *Le mécanisme de suivi comprend des vérifications verbales par l'intervenant au dossier avant chaque versement d'allocation* ».

On n'y parle nullement d'un questionnaire à compléter, qui nous semble un alourdissement alors que le nouveau cadre semble dire qu'on allégerait la reddition de compte. On l'allège en enlevant l'obligation de donner les factures, mais on l'alourdit par un questionnaire, si l'on suit la lettre de ce CIUSSS. Et en plus, on pose la question aux familles quant à savoir si elles veulent le prochain versement...euh...quelle famille va dire non ?! Cela nous semblait absurde.

PARDI, rencontrant aux 2 mois les directions des 5 CIUSSS de Montréal, avait demandé la semaine passée, lors de la dernière rencontre de l'année, comment cela se passait dans les 5 CIUSSS dans l'administration actualisée du SAF en leur parlant de ladite lettre.

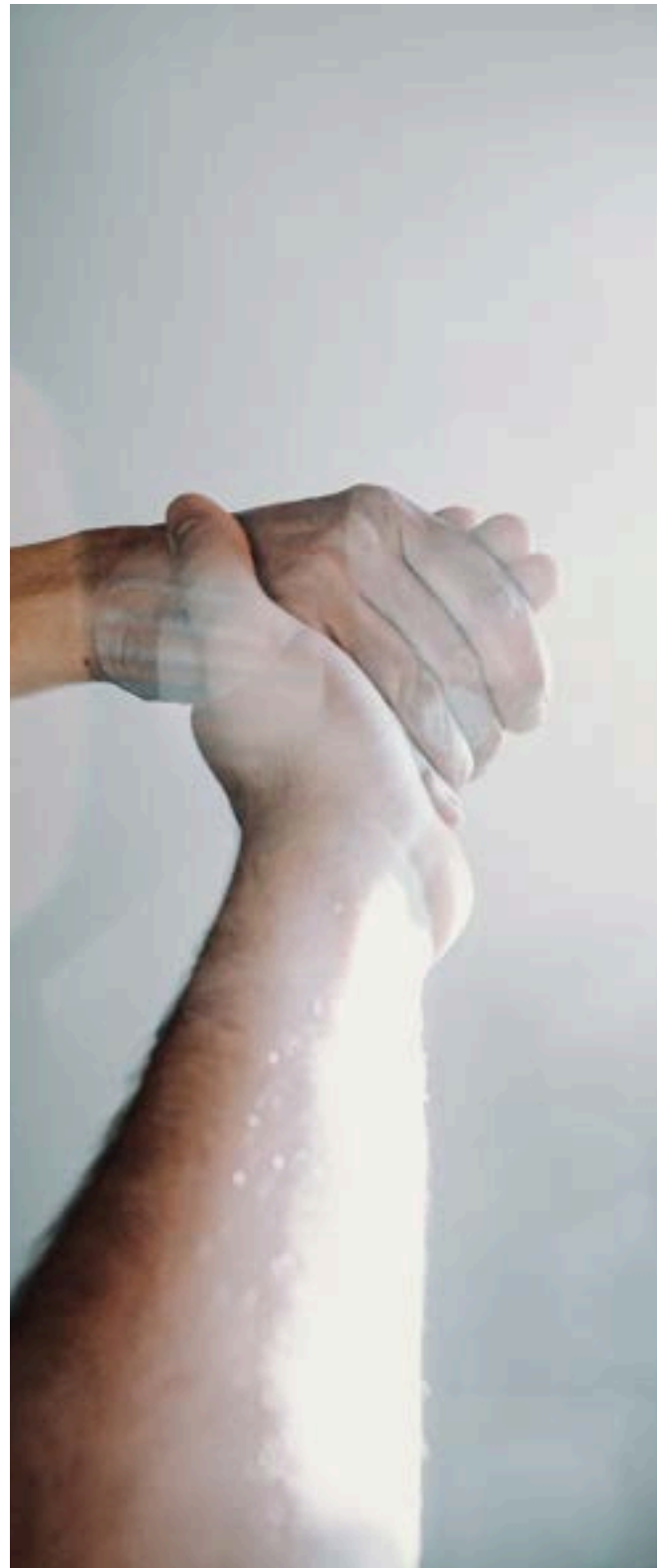
Nous avons, pour le moment, obtenu l'explication du CIUSSS du Nord, qui disait qu'ils avaient choisi la formule de ce questionnaire, car ils n'avaient pas les ressources humaines pour faire les appels téléphoniques aux familles avant chaque versement.

Le CIUSSS Centre-Sud nous a nommé qu'eux aussi vont passer par un questionnaire pour les mêmes raisons et que, pour l'instant, ils fonctionnent avec 2 versements et non 4, car ils n'ont pas la logistique requise.

Ceci dit, les familles qui trouvent cela trop lourd peuvent communiquer avec le ou la T.S et demander que cela soit fait par un appel et ne pas compléter le questionnaire, nous a-t-on dit.

Nous avons vu le questionnaire en question (qui peut varier d'un CIUSSS à l'autre). Il n'est pas très compliqué. Il peut possiblement se retrouver dans vos courriels indésirables alors soyez vigilant(e)s.

Nous tenions à vous informer de cela. Et pour ce qui est de demander aux familles, à chaque versement, si elles veulent le prochain, ce serait une demande du Conseil du Trésor.



LE REGARD DE PARDI



« La lutte et la révolte impliquent toujours une certaine quantité d'espérance, tandis que le désespoir est muet »

Charles Baudelaire

La Fédération québécoise de l'autisme exprimait dernièrement que de plus en plus de parents se butent à des portes closes lorsqu'ils cherchent à obtenir de l'aide pour leurs enfants.

« *Ça n'a jamais été mal de même* », dénonce la directrice générale de l'organisme, Lili Plourde. « *Je vois des situations que je n'avais jamais vues avant.* »

Elle estime que des compressions se font sur le dos des parents, qui se sentent abandonnés par le système de santé, comme ce fût le cas pour la famille Quenneville, de Salaberry-de-Valleyfield comme vous pourrez le lire dans cet article :

<https://www.journaldequebec.com/2025/07/23/forces-de-faire-du-camping-a-lhopital-afin-dobtenir-des-soins-pour-leur-fils-autiste>

PARDI est à la même place quant à la détérioration des services offerts aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Des problèmes persistent, mais plus encore augmentent, et des améliorations sont nécessaires et urgentes.

Il est important de reconnaître les défis auxquels sont confrontées les personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou autistes, ainsi que leurs familles, dans l'accès aux soutiens et aux services essentiels. Il est plus important encore que s'opèrent des changements majeurs car les ressources disponibles sont insuffisantes pour répondre aux besoins des personnes ayant une déficience intellectuelle, ce qui entraîne des listes d'attente prolongées ou des services inadéquats tant en nombre qu'en qualité.

Que faire ? Voici 3 ingrédients à une recette de base pour une amélioration des services :

- **Investissement accru**

Il est essentiel d'investir davantage de ressources financières et humaines dans le secteur de la déficience intellectuelle pour assurer des services adéquats et de qualité.

LE REGARD DE PARDI

- **Meilleure coordination**

Une meilleure coordination entre les différentes organisations et les différents niveaux de gouvernement est nécessaire pour optimiser l'utilisation des ressources et éviter les doublons. Santé Québec est encore jeune mais ne nous semble pas pour le moment répondre à cette nécessité.



- **Mobilisation et engagement**

Les personnes concernées, les organismes et les proches doivent continuer à se mobiliser et à faire entendre leur voix pour faire pression sur les décideurs.

À cela s'ajoute la maltraitance des proches aidants et des familles par le réseau de la santé et des services sociaux. Elle peut se manifester de plusieurs manières, notamment par l'imposition du rôle de proche aidant, le manque de soutien, ou le non-respect de leurs besoins et de leur expertise.

Voici quelques manifestations de la maltraitance des proches aidants par le réseau que nous observons, à PARDI, dans nos accompagnements :

- **Imposition du rôle de proche aidant**

Ne pas tenir compte de la volonté de la personne et l'obliger à assumer ce rôle, sans lui offrir le soutien adéquat.

- **Manque de soutien**

Ne pas fournir les ressources, les informations ou les services nécessaires pour alléger la charge du proche aidant et lui permettre de prendre soin de sa propre santé.

- **Non-reconnaissance de l'expertise**

Ne pas tenir compte des connaissances et de l'expérience du proche aidant, minimisant son rôle et ses contributions.

- **Jugements sur les décisions et les façons de faire**

Critiquer la manière dont le proche aidant s'occupe de la personne aidée, sans tenir compte de ses réalités et de ses contraintes.

- **Négation des besoins**

Ne pas prendre en compte les besoins de santé physique et mentale du proche aidant, ni son besoin de répit et de soutien.

LE REGARD DE PARDI

S'ajoute également la toute puissance des établissements et plus personne ne semble avoir du pouvoir pour contester leurs décisions, quand il s'avère qu'elles sont contestables. On entend le curateur nous dire qu'il n'a pas ce pouvoir, les commissaires aux plaintes tenir le même discours. Pareil pour l'OPHQ. Le protecteur du citoyen en a-t-il encore? Le politique n'agit pas.

Certes ces constats sont désespérants mais il faut les faire pour revendiquer mieux et œuvrer collectivement. Il va falloir trouver les points d'appui et des zones de pouvoir, car il y en a. Il y a toujours des leviers.

Le plus grand reste la mobilisation large, comme vous y invite Mary Antico, maman membre de PARDI, dans son article dans ce bulletin.

C'est l'été, profitons-en et profitez-en pour reprendre des forces, vous ressourcer, suivre une certaine lenteur qui est celle de cette période de l'année où tout se met un peu en pause, même s'il n'y a jamais de pause pour vos enjeux et réalités.



Delphine Ragon
Coordinatrice

Cet article vous a fait réagir ?

Vous souhaitez vous exprimer dans l'Info-Parents pour réagir sur un point d'actualité ou sur une question en lien avec les personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou leurs proches.

Écrivez-nous à: pardi@pardi.quebec

REVUE DE PRESSE

Accès aux services publics

Suivi l'affaire Ferrandez - Aide médicale à mourir

Émission de Sophie Durocher diffusée sur les plateformes QUB Radio et simultanément sur le 99.5 FM Montréal : [Aide médicale à mourir et handicaps: «Est-ce qu'on met un prix sur la dignité? On doit offrir des conditions adaptées»](#) (22 mai 2025)

QUB Radio, entrevue d'Amélie Duranleau de la SQDI : [Ces propos sont totalement inacceptables](#) (27 mai 2025)



Inclusion

Journal de Montréal : [Semaine québécoise des personnes handicapées: l'abandon derrière les slogans](#) (30 mai 2025)

Éducation

Le Devoir : [Oui, des enfants vont écopier, Monsieur le Ministre](#) (26 juin 2025)

Programme chèque emploi-service

Journal de Montréal : [Des parents d'enfants lourdement handicapés victimes des compressions en santé](#) (25 mai 2025)

Employabilité

La Presse : [Traités comme d'éternels stagiaires](#) (31 mai 2025)

La Presse : [Le droit à un vrai salaire](#) (31 mai 2025)

La Presse : [Un modèle à suivre](#) (31 mai 2025)

Le Journal de Montréal : [Seriez-vous prêt à travailler pour 5\\$ par jour?](#) (4 juin 2025)

Le Journal de Montréal : [Plateaux de travail pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle: «C'est de l'exploitation pure et simple»](#) (5 juin 2025)

La Presse : [Plateaux de travail pour personnes handicapées Une autre solution existe](#) (10 juin 2025)

La Presse : [Plateaux de travail pour personnes handicapées : Québec freine la dérive](#) (12 juin 2025)

Journal de Québec : [Québec met fin à l'«exploitation» des personnes vivant avec une déficience intellectuelle sur les plateaux de travail](#) (12 juin 2025)

La Presse : [Atteinte de trisomie 21 - Renvoyée après 15 ans de travail bénévole](#) (13 juillet 2025)



Travailler, c'est exister : repenser l'inclusion professionnelle avec nuance et engagement

PAR : Dorian Keller, directeur général du CRADI.

Parlons franchement : encore aujourd'hui, de nombreuses personnes autistes ou vivant avec une déficience intellectuelle sont exclues du marché du travail. Et lorsqu'elles y accèdent, ce n'est pas toujours dans des conditions justes, ni équitables. Trop souvent, elles sont cantonnées à des stages non rémunérés, à des plateaux dits « occupationnels » ou à des tâches sans réelle reconnaissance, comme si leur travail ne méritait pas de salaire. Comme si elles n'avaient pas droit, elles aussi, à une vraie place, avec un vrai statut.

Pourtant, une autre voie est non seulement possible, mais essentielle. Des parcours comme ceux de Kenza, de Nicolas ou de Vicky (voir liens en bas de l'article) montrent qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire, mais qu'avec de l'accompagnement et des milieux de travail engagés, il est possible d'aller au-delà du simple « apprentissage » pour offrir un emploi réel, stable et valorisant.

Une discussion qui mérite quelques nuances.

Parce que dans l'élan nécessaire, qui vise à dénoncer les formes d'exploitation, notamment l'utilisation de stages sans fin ou de main-d'œuvre gratuite dans des milieux qui n'ont aucune intention

d'embauche, on ne peut oublier une réalité tout aussi importante : celle de milliers de personnes qui vivent une situation de handicap plus importante, qui sont très éloignées du marché régulier de l'emploi, et pour qui les activités de jour à caractère socioprofessionnel offrent une forme essentielle de participation sociale.

Pour ces personnes, les plateaux de travail ne sont pas un pis-aller, ni une exploitation. Ce sont des espaces d'apprentissage, de stimulation, de socialisation et de valorisation, qui répondent à leurs besoins, à leurs capacités et à leurs préférences. Ces activités ne remplacent pas un emploi, mais elles permettent de maintenir des acquis, de développer l'autonomie et de contribuer à la communauté, autrement.

C'est pourquoi il est si important de faire la distinction entre :

- des **pratiques inacceptables**, où l'on profite du travail gratuit de personnes aptes à occuper un emploi sans leur offrir de réelle perspective professionnelle ;
- et des **approches adaptées**, centrées sur le bien-être, la dignité et les besoins spécifiques de personnes plus vulnérables, pour qui le travail au sens traditionnel ne convient pas.

Ce qui est problématique, ce n'est pas l'existence des plateaux de travail ou des activités occupationnelles en soi. Ce qui l'est, c'est leur utilisation comme palliatif à l'embauche, ou leur instrumentalisation dans des contextes qui relèvent de l'exploitation.

Chaque personne a droit à la reconnaissance. Pour certaines, cela passe par un emploi rémunéré, pour d'autres, par une activité significative et valorisante, dans un cadre sécurisant. Il ne faut pas opposer ces réalités, mais plutôt les tenir ensemble, dans un esprit de justice et de respect.

L'inclusion professionnelle ne repose pas uniquement sur les capacités individuelles. Elle dépend surtout de la volonté collective de créer des milieux accessibles, adaptés, et réellement ouverts à la diversité des parcours. Et cette inclusion passe autant par des emplois décents que par des environnements où la contribution sociale est possible autrement.

Nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour que les parcours inspirants deviennent la norme, et que chaque personne, peu importe son niveau d'autonomie, puisse trouver une place juste, valorisante et choisie. Parce que **travailler**, c'est bien plus que produire.

**C'est être reconnu. C'est participer.
C'est exister.**

Lire l'enquête de La Presse publiée le 31 mai 2025 :

Traités comme d'éternels stagiaires : <https://www.lapresse.ca/actualites/programme-d-integration-au-travail/c-est-carrement-de-l-exploitation/2025-05-31/traites-comme-d-eternels-stagiaires.php>

Le droit à un vrai salaire : <https://www.lapresse.ca/actualites/programme-d-integration-au-travail/c-est-carrement-de-l-exploitation/2025-05-31/le-droit-a-un-vrai-salaire.php>

Un modèle à suivre : <https://www.lapresse.ca/actualites/programme-d-integration-au-travail/c-est-carrement-de-l-exploitation/2025-05-31/un-modele-a-suivre.php>

Habitation et déficience intellectuelle : l'engagement se poursuit



PAR : Jean-François Rancourt, analyste aux politiques publiques et conseiller à la défense des droits, SQDI.

Les questions liées à l'habitation sont cruciales pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs proches. À l'heure actuelle, 68 % des personnes ayant une déficience intellectuelle qui reçoivent des services du réseau de la santé et des services sociaux vivent dans leur milieu naturel, dont 62 % chez leurs parents. Or, avec le vieillissement en parallèle des personnes proches aidantes et des personnes ayant une déficience intellectuelle, de plus en plus de ces dernières auront bientôt besoin de quitter le domicile familial. Elles devront trouver un nouveau milieu de vie, mieux adapté à leurs besoins et à leurs aspirations.

Au Québec, l'offre de milieux de vie pour les personnes ayant une déficience intellectuelle reste très limitée. Les listes d'attente sont longues, et il faut souvent patienter plusieurs années avant de trouver un nouveau chez-soi. Même lorsqu'une place est disponible, le milieu proposé ne correspond pas toujours aux besoins ou aux préférences de la personne. De plus, les évaluations des besoins sont parfois erronées, et les milieux véritablement adaptés à ceux-ci trop peu nombreux.

Résultat : de nombreuses personnes ayant une déficience intellectuelle vivent dans des environnements qui ne répondent pas du tout à leurs besoins et aspirations.

C'est dans ce contexte que la Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI) a lancé sa campagne « J'ai ma place! en habitation » pour l'année 2024-2025. Avec l'appui de ses membres et partenaires, la SQDI a posé plusieurs gestes concrets pour faire connaître les besoins criants en matière d'habitation.

Parmi les actions réalisées : la mise en ligne du site www.jaimaplace.ca, deux campagnes de lettres envoyées aux députés provinciaux et aux maires des plus grandes villes de la province, la production de [six capsules vidéo avec nos porte-parole](#), la publication de plusieurs lettres ouvertes et la diffusion d'entrevues dans les médias, [un article dans la revue Options politiques](#), la formation d'un comité d'experts sur l'itinérance et la déficience intellectuelle, et, moment fort de la campagne, le [dépôt d'une pétition à l'Assemblée nationale](#), signée par plus de 6 800 personnes, en collaboration avec la Fédération québécoise de l'autisme et la Fédération des mouvements personne d'abord du Québec.

Cette vaste mobilisation a permis de faire émerger les enjeux d'habitation pour les personnes ayant une déficience intellectuelle dans l'espace public. Elle a renforcé la solidarité entre les familles, les organismes communautaires et plusieurs alliés du milieu.

Des décideurs ont été interpellés, des médias se sont intéressés au sujet, et la voix des personnes concernées s'est faite entendre plus clairement.

Mais malgré ces avancées sur le plan de la sensibilisation, les résultats politiques concrets se font toujours attendre. Le gouvernement n'a pas encore posé de gestes structurants pour améliorer l'accès à des milieux de vie adaptés. Les besoins demeurent criants, et la crise perdure. C'est pourquoi la SQDI poursuivra son travail en habitation au-delà de la campagne « J'ai ma place! » – en misant cette fois sur des actions ciblées, continues et ancrées dans le terrain.



En 2025-2026, nous concentrerons nos efforts autour de trois grandes priorités.

D'abord, nous voulons mieux documenter et faire connaître les réalités locales. Cela signifie visiter davantage de milieux de vie, mettre en lumière les bons coups et les défis rencontrés sur le terrain, et bien sûr, garder à jour notre site www.jaimaplace.ca.

Nous souhaitons **développer notre vision d'ensemble de l'écosystème en habitation pour les personnes ayant une déficience intellectuelle**, et partager ces constats dans l'espace public, notamment par des représentations médiatiques.

Ensuite, nous allons **mieux documenter et partager les besoins en termes de politiques publiques**. Cela passera par des consultations et discussions structurées avec nos membres, mais aussi avec des organismes en habitation. Ces données nous permettront de formuler des recommandations plus précises aux décideurs.

Enfin, nous allons **renforcer nos collaborations, particulièrement en ce qui concerne la précarité résidentielle et l'itinérance**. Nous élargirons notre groupe d'experts, continuerons d'offrir de la formation sur la déficience intellectuelle à des organismes en itinérance, et outillerons nos membres pour les aider à mieux défendre leurs droits dans leurs milieux respectifs. Ensemble, nous continuerons à faire progresser les droits des personnes ayant une déficience intellectuelle.

En somme, même si la campagne « J'ai ma place! en habitation » est terminée, notre engagement pour le droit à un milieu de vie digne, sécuritaire et stimulant se poursuit. L'habitation demeure un enjeu central pour l'inclusion et la qualité de vie des personnes ayant une déficience intellectuelle. Avec des actions concrètes, ancrées sur le terrain et portées par nos membres et partenaires, la SQDI continuera à faire avancer la cause – parce que chaque personne a le droit d'avoir sa place.



La coparentalité : un sport d'équipe ?



Faire équipe pour son enfant, on croit que ça va de soi... mais dans la vraie vie, c'est souvent plus compliqué que ça.

Être parent, c'est une aventure faite de doutes, d'ajustements, de joies profondes et de défis constants. Quand un enfant vit avec une déficience intellectuelle ou d'autres formes de handicap, cette aventure devient encore plus intense.

Entre les horaires chargés, les rendez-vous, les papiers à remplir et les émotions à gérer, réussir à rester sur la même longueur d'onde comme parents n'est pas toujours évident. Pourtant, dans ce contexte, maintenir une bonne collaboration entre parents devient essentiel — pour l'enfant, bien sûr, mais aussi pour les parents.

Mais faire équipe au quotidien, ça veut dire quoi concrètement ? Et comment y arriver quand la fatigue s'accumule, que les horaires débordent ou que les désaccords s'invitent ?

La coparentalité ne repose pas sur la perfection, mais sur quelques repères simples qui peuvent, peu à peu, faire une vraie différence. Sur quoi peut-on agir, à notre rythme, pour avancer ensemble, malgré les défis ?

C'est quoi la coparentalité ?

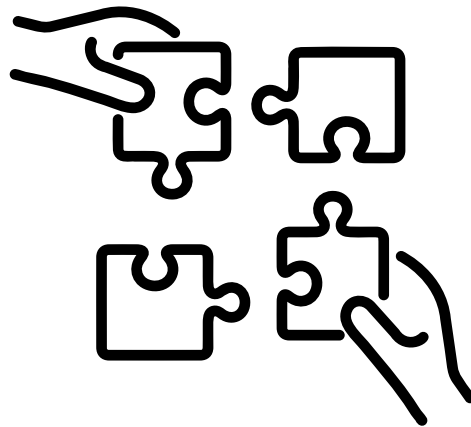
La coparentalité est définie comme étant la façon dont deux adultes, reconnus comme parents auprès de l'enfant travaillent ensemble en vue d'assurer son bien-être — que les parents soient ensemble ou séparés, biologiques ou non, de même sexe ou non.

Quatre dimensions sont au cœur de la coparentalité

Une bonne communication, la reconnaissance de l'importance du rôle de l'autre, aller dans la même direction et bien se répartir les tâches sont des conditions gagnantes pour une équipe qui souhaite collaborer de façon harmonieuse. Allons les découvrir plus en détail !

Les quatre dimensions de la coparentalité

- **La cohérence parentale** correspond à la capacité des parents à partager une vision commune de l'éducation, à s'entendre sur les attentes et les règles de base à transmettre à l'enfant, afin d'éviter les messages contradictoires. Cela aide grandement l'enfant à comprendre ce qui est permis ou non, ce qui réduit ses tentatives de tester les limites ou de négocier, facilitant ainsi l'intégration des règles familiales.
- **Un partage équitable des tâches** entre les parents renforce l'égalité entre mères et pères. Il facilite aussi la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, tout en offrant aux enfants des modèles moins stéréotypés.
- **La reconnaissance mutuelle** est une dimension importante : chaque parent doit être reconnu dans son rôle — que ce soit comme père, mère ou coparent — et aussi savoir apprécier ce que fait l'autre. Cette reconnaissance favorise chez chacun une meilleure estime de soi, une plus grande confiance en ses capacités parentales, ainsi qu'un sentiment général de satisfaction et de bien-être.
- **La communication** est la quatrième dimension, qui relie et soutient les trois autres. Quelle que soit la configuration familiale, elle repose sur trois piliers fondamentaux : écouter, parler et chercher ensemble des solutions.



Les parents d'enfants en situation de handicap : une réalité spécifique

Le quotidien des parents d'enfants en situation de handicap est souvent très chargé, et cette réalité particulière n'est pas toujours bien visible. Ces familles font face à des défis spécifiques qui influencent leur coparentalité :

- L'enfant est souvent entouré de plusieurs intervenants — professionnels, éducateurs, spécialistes — dont les avis peuvent être nombreux et parfois divergents. Maintenir une cohérence entre parents dans ce contexte demande beaucoup d'efforts.
- Le partage des responsabilités peut être inégal, certains parents prenant en charge principalement les soins et l'accompagnement, tandis que d'autres s'occupent davantage du soutien financier ou administratif.
- Les réactions face à des événements marquants, comme l'annonce du diagnostic, peuvent varier d'un parent à l'autre, et il est important que ces différences soient respectées.
- La fatigue, le stress et les inquiétudes sont souvent très présents. Cela peut rendre la communication entre parents plus difficile, alors qu'elle reste pourtant essentielle.

Une force précieuse à cultiver

Il est essentiel que la réalité des parents de personnes en situation de handicap soit visible, entendue et reconnue dans l'espace public. Cette réalité rappelle ce que signifient l'inclusion, la solidarité et la résilience. Rendre ces vécus visibles, c'est ouvrir la voie à une société plus humaine, attentive autant aux fragilités qu'aux forces silencieuses qui la composent.

Dans cette traversée exigeante, il est important de prendre soin de cette ressource inestimable qu'est votre équipe coparentale. Elle constitue un point d'ancrage, un espace de soutien, une force précieuse pour tenir ensemble et avancer, pour vous et pour vos enfants.

*Mario Bonin et Mathilde Pointud, Regroupement pour la Valorisation de la Paternité (RVP), Projet de soutien aux pères de personnes ayant un handicap. Au RVP, nous valorisons le rôle des pères dans une **approche famille**, qui reconnaît l'importance de l'engagement de tous les parents dans la vie de l'enfant.*

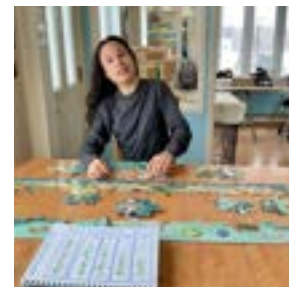


Je suis en mission pour pouvoir mourir en paix au Québec – Qui est avec moi ?

Titre surprenant pour un article d'Info-Parents, hein ? Mais restez avec moi, il y a de l'espoir au bout du chemin, je vous le jure !

Je suis une maman célibataire de deux garçons formidables, dont l'un, aujourd'hui âgé de 18 ans, vit avec le syndrome de l'X fragile, de l'autisme et une DI modérée avec profil complexe (agression et fugues). Je ne vais pas vous dérouler toute l'histoire de mes combats et épreuves, mais mettons que, depuis 6-7 ans, l'espoir s'éteint peu à peu.

Je sais que je ne suis pas la seule. Dans les groupes Facebook, j'ai lu des cris de cœur sur un avenir qui fait peur, des mots lourds que je ne répéterai pas ici – vous savez de quoi je parle.



Nicholas, fils de Mary

Ces messages m'ont secouée, au point de quitter plusieurs groupes, mais je comprends d'où ils viennent. J'ai moi-même vidé mon sac, plus d'une fois, dans toutes sortes de contextes, même récemment à sa travailleuse sociale (grosse gaffe, à éviter à tout prix !). Bref, j'ai touché le fond, et maintenant, il y a juste une direction : remonter. Il faut créer de l'espoir, et pour ça, il faut brasser la cage et faire bouger les choses.

Il y a quatre ans, je croyais à fond au processus de plaintes. Je me disais que c'était la clé pour faire entendre les besoins particuliers de ma famille et changer le système pour qu'il serve mieux tout le monde. J'ai déposé une plainte, puis une autre, et encore une... Mais là, tout ce que j'ai, c'est une pile de lettres crachées par la machine, qui reprennent mes cris de cœur en jargon bureaucratique, accompagnée de paroles creuses pour défendre le statu quo. Et moi, Québécoise d'adoption, débarquée des États-Unis il y a 35 ans, avec mon style direct et ma manie de dire les vraies affaires (et mon allergie aux incohérences), vous ne croyez pas que mes critiques des problèmes à résoudre agacent les gestionnaires—au point où l'attitude de toute l'équipe envers moi se durcit ?

Je ne me suis pas embarquée là-dedans pour me mettre un bâton dans les roues !

Je ne suis pas du genre à décourager qui que ce soit de passer par les plaintes – ça peut mieux marcher pour vous ! Mais si le processus fonctionnait pour de vrai, on verrait tous une vraie différence, non ?

Des représentants de la SQDI et de PARDI m'ont parlé de « crise humanitaire » et de « maltraitance institutionnelle ». Si les plaintes en vase clos pouvaient bousculer le système, on n'en serait pas là. D'où mon idée : **un projet concerté de témoignages, en marge du système de plaintes, pour tracer un portrait fidèle et incontournable de nos défis, avec un calendrier conçu pour faire un coup d'éclat avant les élections.**

Si ça vous parle, jetez un œil à la proposition de projet d'une [*Concertation collective pour le bien-être des personnes avec DI et leurs proches au Québec.*](#)

Je sais que plusieurs hésitent à défier le système, et je comprends. Mais ce projet ne marchera pas si on est juste quelques-uns. Dites à PARDI ce que vous en pensez : est-ce que ça en vaut la peine, comment l'améliorer, et si vous voulez embarquer, comment.

Moi, je ne sais pas si je pourrai mourir en paix au Québec, mais mon fils, mon trésor—si attachant, si doux, si joyeux—compte sur moi pour essayer. Si on arrive à bâtir un système où tous les proches peuvent partir l'esprit tranquille, sachant leurs êtres chers entre bonnes mains, ça changera la donne pour tout le monde.

Mary Antico, mère de Nicholas



Un message pour toute les familles ou proche qui ne sont pas encore membres de PARDI

Chers parents et proches !

Certains d'entre vous se demandent peut-être ce que être membre de PARDI signifie. Être membre chez nous c'est :

- Avoir accès, en exclusivité, à l'Info-Parents un bulletin publié 4 fois par année, qui traite des enjeux de la déficience intellectuelle et des droits des familles et des personnes ;
- Recevoir notre infolettre mensuelle ;
- Avoir accès à du soutien et de l'accompagnement ;
- Avoir accès à des conférences, ateliers et cafés-rencontres ;
- Recevoir le courriel d'information hebdomadaire.



Mais surtout, être membre permet de soutenir l'organisme dans sa mission de défense des droits et ses revendications. C'est aussi un engagement que vous prenez afin de vous opposer aux injustices que peuvent vivre les parents et ou proches d'une personne ayant une déficience intellectuelle. Être membre veut aussi dire, soutenir la défense des droits de vos êtres chers pour des services publics accessibles, universels, et gratuits.

PARDI est un acteur important dans le milieu dans la déficience intellectuelle, mais ne peut fonctionner sans votre précieuse collaboration et l'engagement des familles.

Nous vous invitons donc à [devenir membre ou de renouveler votre adhésion](#) à PARDI au montant annuel de 15 \$. Vous pouvez soit nous faire venir un chèque libellé au nom de PARDI à l'adresse suivante : PARDI - 3958, rue Dandurand, bureau 5, Montréal Québec, H1X 1P7 ou par virement Interac en nous envoyant les fonds à l'adresse courriel suivante : coordination@pardi.quebec. Posez n'importe quelle question de sécurité, mais il est important d'utiliser le mot de passe suivant : **cotisation**.

Un reçu officiel pour fins d'impôt sera émis, en fin d'année, pour tout don supérieur à 15\$ (par exemple, pour un don de 50 \$ un reçu d'impôt de 35 \$ sera émis).

L'AGENDA **DU MILIEU**

8 novembre

Circuit : *Au coeur de nos droits* Un siècle de luttes pour la défense des droits humains à Montréal



Ce parcours a été créé en collaboration avec la Ligue des droits et libertés pour son 60e anniversaire en 2023 et cette année, le Regroupement des aidantes et aidants naturels de Montréal et PARDI s'associent pour vous l'offrir.

Le circuit dresse un panorama des grandes luttes pour les droits humains qui ont marqué l'histoire de Montréal depuis un siècle ! Il plonge au cœur des combats pour l'avancement de ces droits depuis les mobilisations contre la « loi du cadenas » de Maurice Duplessis jusqu'à celles d'aujourd'hui.

Ce parcours nous transporte vers les lieux emblématiques associés à la défense des droits. Mettant en lumière le rôle crucial des mouvements sociaux et des groupes marginalisés dans l'avancement des droits humains, il invite à réfléchir aux acquis des luttes passées et au chemin qui reste à parcourir pour assurer la reconnaissance des droits de toutes et tous. Si vous souhaitez vous joindre à nous, merci de vous inscrire en nous écrivant à pardi@pardi.quebec.

DATE ET HEURE : Samedi 8 novembre 2025 de 13h à 16h30



Pour la période estivale, PARDI fait un peu relâche, mais sera disponible au besoin.

Nous reprendrons nos publications en septembre. D'ici là, nous vous invitons à visiter notre page [Facebook](#) pour être à jour des nouvelles.

Nous vous souhaitons un bel été !

Parution : 24 juillet 2025

L'Info-Parents paraît 4 fois par année

Rédaction et mise en page : L'équipe de **PARDI** Articles rédigés par l'équipe, le CA, des membres et des partenaires de **PARDI**.

514 376-6644 | pardi@pardi.quebec |
www.pardi.quebec

**Vous souhaitez vous exprimer dans
l'Info-Parents ?**

Écrivez-nous à : pardi@pardi.quebec

PARDI - Parents pour la déficience intellectuelle
3958 rue Dandurand, bureau 5
Montréal (QC) H1X 1P7